



RETRAIT DU PROJET DE LOI EL KHOMRI (Loi Travail)

Après les mobilisations du 9 et 17 mars, **une nouvelle étape de la mobilisation sera franchie le 24 mars**, jour de présentation en conseil des ministres du projet de loi, à l'appel des organisations syndicales d'étudiants et de lycéens, et des syndicats, dont FO et CGT. **Elle doit conduire vers une grève massive le 31 mars 2016 pour gagner le retrait.**

Les syndicats FO et CGT appellent les salariés de Generali à la grève le 31 mars 2016 pour obtenir le retrait du projet de Loi El Khomri.

Le projet soumis au conseil des ministres ce 24 mars ne modifie en rien les reculs sociaux que le gouvernement veut imposer, quelques exemples :

- **renversement de la hiérarchie des normes (avec priorité donnée à la négociation d'entreprise et dévitalisation des conventions collectives de branches) dans le but de généraliser les dérogations aux garanties collectives ;**
- référendum pour faciliter l'acceptation de reculs dans le cadre d'un chantage à l'emploi ou à la délocalisation ;
- facilitation des licenciements économiques ;
- majoration des heures supplémentaires ramenée à 10% au lieu de 25% et 50% ;
- modulation du temps de travail possible jusqu'à trois ans ;
- allongement de un à trois ans de l'obligation de négocier les salaires ;
- affaiblissement de la médecine du travail ...

Quand aux modifications opérées à la marge, elles ne diminuent pas les dangers, de plus, rien ne protège les salariés du débat qui aura lieu au parlement, qui pourrait conduire encore à aggraver ce texte.

La Direction de Generali a anticipé sur le projet de Loi du gouvernement !

Le « contrat social » de Generali signé par UNSA, CGC et CFDT (ces mêmes syndicats qui aujourd'hui soutiennent le projet de loi El Khomri) anticipe sur le projet gouvernemental puisqu'il augmente le temps de travail sans compensation salariale alors que Generali n'a aucune difficulté économique et qu'il l'impose aux salariés une modification de leur contrat de travail sans leur soumettre d'avenant. **C'est cette possibilité de déroger à la loi par accord d'entreprise qui est au cœur du projet de loi Travail (El Khomri).**

Cependant, à ce jour, cette loi n'est pas votée et c'est donc illégal.

La FEC-FO et la CGT Generali ont saisi le TGI de Paris pour réclamer l'annulation de cet accord.

Nous sommes donc unis pour réclamer l'annulation de cet accord.

C'est également dans l'unité des syndicats FO, CGT et CFTC que nous avons lancé une pétition pour obtenir une compensation salariale de 2,5 % pour compenser l'augmentation du temps de travail non rémunéré et une augmentation générale de 1,7 % avec un minimum de 600 €.

Nous remercions les 1322 signataires de la pétition. Nous sommes certains qu'ils représentent la grande majorité des salariés ce que même la Direction est obligé de reconnaître.

Mais la Direction refuse d'entendre les salariés. Elle pense qu'elle peut ignorer la demande légitime des salariés parce qu'elle a obtenu l'accord de certains syndicats.

Alors puisque la Direction refuse de nous entendre et puisque le gouvernement continue de détruire les acquis sociaux alors qu'il a perdu toute légitimité dans la population, il ne reste plus que la grève.

Pour obtenir le retrait du projet de Loi Tous en grève le 31 mars !

A l'appel des syndicats de salariés (y compris les retraités et les demandeurs d'emploi) CGT, FO, FSU et Solidaires et des organisations de jeunes (étudiants et lycéens) UNEF, FIDL et UNL.